

Barème d'honoraires

en vigueur à compter du 1er janvier 2024

Vente/ Transaction				
Montant de la vente ⁽¹⁾				Montant TTC ⁽²⁾
de	0 €	à	100 000 €	6%
de	100 001 €	à	500 000 €	5%
Au delà de 500 001 €				4%

En cas délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

Tarification estimation: **100 €**

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur (2) Calculé sur le prix de la vente net vendeur. **La remise d'une note d'honoraire est obligatoire**